

Asset Management

# FCPE HSBC EE HORIZON

FCPE à 9 compartiments

Rapport semestriel  
au 30 juin 2023

*(Document périodique non certifié par le Commissaire aux Comptes)*

# FCPE HSBC EE HORIZON

Le FCPE HSBC EE HORIZON est composé de 9 compartiments.

## Compartiments de l'OPC

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME
- HSBC EE HORIZON 2040-2042
- HSBC EE HORIZON 2037-2039
- HSBC EE HORIZON 2034-2036
- HSBC EE HORIZON 2031-2033
- HSBC EE HORIZON 2028-2030
- HSBC EE HORIZON 2025-2027
- HSBC EE HORIZON 2022-2024
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Devises de référence des compartiments

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME : Euro
- HSBC EE HORIZON 2040-2042 : EURO
- HSBC EE HORIZON 2037-2039 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2034-2036 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2031-2033 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2028-2030 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2025-2027 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2022-2024 : Euro
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE : Euro

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME**

## **HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	68 002,04
c) Autres actifs détenus par l'OPC	19 318 905,55
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	19 386 907,59
e) Passif	-19 084,52
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	19 367 823,07

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F en EUR	C	18 753 118,26	790 017,16760	23,737
HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE en EUR	C	614 704,81	26 496,81220	23,199

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Elément du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	99,75	99,65

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	99,75	99,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Autres actifs</b>		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>99,75</b>	<b>99,65</b>

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	2 768 178,60	332 431,08

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101,07%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 101,07%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z	EUR	4 058,294	5 953 517,30	30,74
HSBC EURO PME PART Z	EUR	1 349,757	1 874 353,56	9,68
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	EUR	4 317,631	8 840 738,06	45,65
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 668 608,92</b>	<b>86,07</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	40 856,765	2 650 296,63	13,68
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 650 296,63</b>	<b>13,68</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>19 318 905,55</b>	<b>99,75</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>19 318 905,55</b>	<b>99,75</b>
<b>Dettes</b>			<b>-19 084,52</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>68 002,04</b>	<b>0,35</b>
<b>Actif net</b>			<b>19 367 823,07</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042**

## **HSBC EE HORIZON 2040-2042**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	94 681,28
c) Autres actifs détenus par l'OPC	5 104 195,59
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	5 198 876,87
e) Passif	-10 871,40
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	5 188 005,47

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2040-2042 F en EUR	C	5 068 988,30	482 780,34240	10,499
HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE en EUR	C	119 017,17	11 361,32800	10,475

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

## Elément du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	98,38	98,18

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	98,38	98,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Autres actifs</b>		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>98,38</b>	<b>98,18</b>

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	601 925,50	166 084,53

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 94,69%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 94,69%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2040-2042

Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z	EUR	518,481	760 611,63	14,66
HSBC EURO PME PART Z	EUR	457,144	634 817,59	12,24
HSBC MONETAIRE C	EUR	33	101 560,23	1,95
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	EUR	518,603	476 259,07	9,18
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	EUR	913,88	1 871 251,55	36,07
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	65,187	90 120,97	1,74
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 934 621,04</b>	<b>75,84</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	17 549,763	343 905,16	6,63
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	7 009,19	78 446,85	1,51
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	7 872,405	510 667,17	9,85
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	8 049,695	79 088,25	1,52
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	3 056,413	157 304,41	3,03
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 169 411,84</b>	<b>22,54</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>5 104 032,88</b>	<b>98,38</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>5 104 032,88</b>	<b>98,38</b>
<b>Créances</b>			<b>162,71</b>	
<b>Dettes</b>			<b>-10 871,40</b>	<b>-0,21</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>94 681,28</b>	<b>1,83</b>
<b>Actif net</b>			<b>5 188 005,47</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039**

## **HSBC EE HORIZON 2037-2039**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	68 131,03
c) Autres actifs détenus par l'OPC	4 822 771,16
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	4 890 902,19
e) Passif	-5 878,30
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	4 885 023,89

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2037-2039 F en EUR	C	4 654 259,55	364 184,40830	12,779
HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE en EUR	C	230 764,34	18 218,81900	12,666

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Elément du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	98,70	98,59

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	98,70	98,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Autres actifs</b>		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>98,70</b>	<b>98,59</b>

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	751 274,52	63 162,76

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 93,09%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 93,09%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2037-2039

Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC ACTIONS EUROPE Z	EUR	418,636	614 139,01	12,57
HSBC EURO PME PART Z	EUR	432,972	601 250,90	12,31
HSBC MONETAIRE C	EUR	46	141 568,81	2,90
HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond ZC	EUR	741,463	680 922,55	13,93
HSBC SRI GLOBAL EQUITY Z	EUR	737,893	1 510 902,33	30,93
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	96,04	132 775,21	2,72
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 681 558,81</b>	<b>75,36</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	14 170,18	277 678,85	5,68
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	10 021,264	112 157,99	2,30
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	6 356,406	412 327,34	8,44
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	11 508,907	113 075,01	2,32
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	4 369,851	224 903,12	4,60
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 140 142,31</b>	<b>23,34</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 821 701,12</b>	<b>98,70</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 821 701,12</b>	<b>98,70</b>
<b>Créances</b>			<b>1 070,04</b>	<b>0,03</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 878,30</b>	<b>-0,12</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>68 131,03</b>	<b>1,39</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 885 023,89</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036**

## **HSBC EE HORIZON 2034-2036**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	
c) Autres actifs détenus par l'OPC	5 304 250,27
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	5 304 250,27
e) Passif	-30 500,07
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	5 273 750,20

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2034-2036 F en EUR	C	5 132 177,04	355 029,63380	14,455
HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE en EUR	C	141 573,16	9 970,16910	14,199

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Elément du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	100,50	99,92

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	100,50	99,92
Autres		
TOTAL	100,50	99,92

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	757 306,11	156 110,91

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Informations pratiques

Le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel de l'OPC maître sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 102,73%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 102,73%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2034-2036

## Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2034-2036 Z FCP 3DEC	EUR	3 506,129	5 300 250,27	100,50
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>5 300 250,27</b>	<b>100,50</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>5 300 250,27</b>	<b>100,50</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>5 300 250,27</b>	<b>100,50</b>
<b>Créances</b>			<b>4 000,00</b>	<b>0,08</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 144,19</b>	<b>-0,12</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-24 355,88</b>	<b>-0,46</b>
<b>Actif net</b>			<b>5 273 750,20</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033**

## **HSBC EE HORIZON 2031-2033**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	
c) Autres actifs détenus par l'OPC	6 329 081,74
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	6 329 081,74
e) Passif	-89 831,10
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	6 239 250,64

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2031-2033 F en EUR	C	5 975 966,63	322 704,42670	18,518
HSBC EE HORIZON 2031-2033 RE en EUR	C	263 284,01	15 754,25590	16,711

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Élément du portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	101,44	100,00

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	101,44	100,00
Autres		
TOTAL	101,44	100,00

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	1 152 730,62	230 094,72

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Informations pratiques

Le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel de l'OPC maître sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 104,44%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 104,44%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2031-2033

## Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2031-2033 Z	EUR	3 241,826	6 329 081,74	101,44
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 329 081,74</b>	<b>101,44</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 329 081,74</b>	<b>101,44</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 329 081,74</b>	<b>101,44</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 866,89</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-82 964,21</b>	<b>-1,33</b>
<b>Actif net</b>			<b>6 239 250,64</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030**

## **HSBC EE HORIZON 2028-2030**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	41 138,94
c) Autres actifs détenus par l'OPC	6 436 786,87
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	6 477 925,81
e) Passif	-5 467,75
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	6 472 458,06

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2028-2030 F en EUR	C	6 156 641,51	374 415,95290	16,443
HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE en EUR	C	315 816,55	19 752,41270	15,988

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Élément du portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	99,31	99,22

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	99,31	99,22
Autres		
TOTAL	99,31	99,22

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	1 189 918,98	287 348,48

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Informations pratiques

Le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel de l'OPC maître sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

# COMPARTIMENT

## HSBC EE HORIZON 2028-2030

### **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC**

#### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

### **Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

### **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,98%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 99,98%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2028-2030

## Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	EUR	5 417,179	6 427 645,40	99,31
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 427 645,40</b>	<b>99,31</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 427 645,40</b>	<b>99,31</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 427 645,40</b>	<b>99,31</b>
<b>Créances</b>			<b>9 141,47</b>	<b>0,14</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 467,75</b>	<b>-0,09</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>41 138,94</b>	<b>0,64</b>
<b>Actif net</b>			<b>6 472 458,06</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027**

## **HSBC EE HORIZON 2025-2027**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	
c) Autres actifs détenus par l'OPC	7 077 777,48
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	7 077 777,48
e) Passif	-35 315,76
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	7 042 461,72

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2025-2027 F en EUR	C	6 307 058,11	474 109,40490	13,302
HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE en EUR	C	735 403,61	56 683,49860	12,973

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Élément du portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	100,50	100,00

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	100,50	100,00
Autres		
TOTAL	100,50	100,00

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	1 282 638,09	299 695,18

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Informations pratiques

Le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel de l'OPC maître sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,93%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 99,93%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2025-2027

## Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	EUR	6 471,17	7 077 777,48	100,50
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 077 777,48</b>	<b>100,50</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>7 077 777,48</b>	<b>100,50</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>7 077 777,48</b>	<b>100,50</b>
<b>Dettes</b>			<b>-13 770,12</b>	<b>-0,19</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-21 545,64</b>	<b>-0,31</b>
<b>Actif net</b>			<b>7 042 461,72</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024**

## **HSBC EE HORIZON 2022-2024**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	6 742,32
c) Autres actifs détenus par l'OPC	6 564 059,95
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	6 570 802,27
e) Passif	-3 366,63
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	6 567 435,64

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON 2022-2024 F en EUR	C	5 998 752,73	543 899,55350	11,029
HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE en EUR	C	568 682,91	52 697,57000	10,791

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Élément du portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	99,95	99,90

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	99,95	99,90
Autres		
TOTAL	99,95	99,90

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	905 765,38	453 210,14

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Informations pratiques

Le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel de l'OPC maître sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101,26%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 101,26%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON 2022-2024

## Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	EUR	5 832,387	6 564 059,95	99,95
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 564 059,95</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 564 059,95</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 564 059,95</b>	<b>99,95</b>
<b>Dettes</b>			<b>-3 366,63</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>6 742,32</b>	<b>0,10</b>
<b>Actif net</b>			<b>6 567 435,64</b>	<b>100,00</b>

# **COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE**

## **HSBC EE HORIZON MONETAIRE**

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	162 152,33
c) Autres actifs détenus par l'OPC	1 891 718,48
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	2 053 870,81
e) Passif	-2 877,58
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	2 050 993,23

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
HSBC EE HORIZON MONETAIRE F en EUR	C	1 739 673,59	180 965,85740	9,6133
HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE en EUR	C	311 319,64	32 790,93130	9,4941

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Élément du portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	92,23	92,11

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Répartition des actifs du A), B), C) et D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	92,23	92,11
Autres		
TOTAL	92,23	92,11

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	194 021,37	270 896,35

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Informations pratiques

Le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel de l'OPC maître sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité de l'OPC

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par OPC afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque OPC au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des OPC.

Une analyse du risque de liquidité des OPC visant à s'assurer que les investissements et les OPC présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque OPC, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des OPC.

La société de gestion a mis en place un dispositif et des outils de gestion de la liquidité permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## Information sur le profil de risque actuel de l'OPC et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel de l'OPC est indiqué dans le DICI figurant dans la première partie du rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des OPC et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les OPC sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par l'OPC

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 0,00%.

- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 0,00%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# COMPARTIMENT HSBC EE HORIZON MONETAIRE

## Portefeuille titres au 30/06/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	1 367,94	1 891 718,48	92,23
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 891 718,48</b>	<b>92,23</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 891 718,48</b>	<b>92,23</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 891 718,48</b>	<b>92,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 877,58</b>	<b>-0,14</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>162 152,33</b>	<b>7,91</b>
<b>Actif net</b>			<b>2 050 993,23</b>	<b>100,00</b>